



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



PRODUCTIONS HORTICOLES n° 11 du 17 juillet 2015



Les températures élevées enregistrées sous abris associées à une atmosphère sèche ne sont pas favorables aux différents ravageurs des chrysanthèmes.

PUCERONS sur chrysanthèmes : très peu signalés

Un seul observateur mentionne la présence de pucerons sur ses cultures de chrysanthèmes.

THRIPS : quelques individus sur plantes à massif et géraniums mais pas sur chrysanthème

Même si actuellement les thrips ne sont pas observés dans les cultures de chrysanthèmes, il est prudent de faire un apport d'*Amblyseius cucumeris* ou d'*A.swirskii* par saupoudrage tant que les plantes ne se touchent pas puis par sachets

La durée du cycle de vie des thrips dépend principalement de la température mais aussi de l'humidité sous les serres. Si le développement des thrips est le plus rapide à 30°C, il cesse au-dessus de 35°C.

Le thrips étant un vecteur de maladies virales comme le TSWV, il faut impérativement éviter son extension dans les cultures.



Photo ADHP : symptômes de TSWV sur chrysanthème



Photo ADHP : culture de cyclamen

CYCLAMEN : par fortes chaleurs, éviter les arrosages de l'après-midi

En cas de fortes chaleurs, arroser l'après-midi facilite le développement de la fusariose.

Mieux vaut les laisser mourir de soif jusqu'au soir !



Rappel des symptômes : de *Fusarium oxysporum sp. Cylaminis*

Après un jaunissement des feuilles indiquant une chlorose, les feuilles flétrissent. Puis, les tissus de soutien de la tige perdent leur turgescence.

Photos AREXHOR G.E.: symptômes de *Fusarium oxysporum sp. Cylaminis*

VU DANS LES SERRES : de fortes attaques d'acariens

En quarante-huit heures, lorsqu'il fait chaud et sec sous les abris, les colonies de tétranyque tisserand peuvent causer d'importants dégâts sur les plantes. Lorsque les toiles sont visibles cela signifie que les populations sont déjà très importantes.

Très polyphages, ils s'installent également sur les chrysanthèmes grosses fleurs. Par temps très chaud, ne pas oublier les bassinages qui permettent d'augmenter l'humidité de l'air et de diminuer les températures mais de multiplier les observations.



Photo AREXHOR G.E. acariens sur framboisier

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Sous serres, des conditions climatiques extrêmes défavorables aux ravageurs

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthème	A SURVEILLER
Pucerons	Chrysanthème	
Rouille blanche	Chrysanthème	
Tenthrède	Chrysanthème	
Thrips	Chrysanthème	A SURVEILLER
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Sciarides	Cyclamen	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques 2018 »